

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0194 Séance du Conseil : 15 JUIN 2026
APPROBATION DES CONVENTIONS À PASSER AVEC LA CENTRALE D'ACHAT CANUT ACCORDS-CADRES RELATIFS À LA TÉLÉCOMMUNICATION ET SÉCURISATION DES RÉSEAUX	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 15 juin 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 juin 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Marc HUGONNET donne pouvoir à Julie SANZ, Mathieu MARTEL donne pouvoir à Claudine JUSTAFRE, Danielle FIGUERES donne pouvoir à Pierre ORTAL, Bruno GALAN donne pouvoir à Françoise DARCHE, Gilbert CRITELLI donne pouvoir à Marie-Thérèse IMBARD.

Étaient absents/excusés :

Charlotte EL FARROUJI, Jean-Claude ROYO.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 43

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance :

Patrice AYBAR

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260615-DL2026-0194-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

La Communauté de communes souhaite passer deux nouvelles conventions avec la centrale d'achat CANUT, Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms, dans l'objectif de pouvoir bénéficier de deux marchés supplémentaires :

- Marché Télécoms : qui permet la fourniture d'accès internet (cuivre, fibre optique, 4G) et de service de téléphonie. Ceci afin d'anticiper la fin de notre marché actuel, en novembre 2026.
- Marché Réseaux sécurisés et câblages : qui permet d'acquérir des équipements de sécurité pour les réseaux, en particulier des pare feux.

D'un point de vue financier, le tarif d'accès à ces accords-cadres est de **600-€ HT** par an pour les deux.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'approbation de ces conventions.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les conventions proposées par la centrale d'achat CANUT telles qu'annexées,

Rappelle que la redevance pour ces deux conventions s'élève à 600 euros (six-cents euros) hors taxe par an,

Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces conventions et les marchés qui en découlent

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Patrice AYBAR



Fait à Argelès-sur-Mer, le 17/06/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Grégory MARTY



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.